



ADI

L'Atelier De L'Immobilier : Réseau de conseillers immobilier indépendants

Barème d'Honoraires entrée en vigueur le 1^{er} mars 2019

Honoraires ttc à la charge du vendeur et/ou de l'acquéreur définis au mandat de vente et calculés sur le prix de vente FAI

Montant de la transaction Honoraires Agence Inclus	Mandats exclusifs	Mandats simples
De 1 à 50 000 €	3 990 €	4 990 €
De 50 001 à 80 000 €	5 990 €	6 990 €
De 80 001 à 120 000 €	6 990 €	7 990 €
De 120001 à 160 000 €	7 990 €	8 990 €
De 160001 à 200 000 €	8 990 €	9 990 €
De 200 001 à 400 000 €	4,15%	5,15%
Sur la tranche au-delà de 400 000 €	+2,25 %	+3,25 %

Expertise de la valeur vénale* d'un bien immobilier (Divorce, succession, donation, rachat de prêt...)

180 € TTC

Expertise de la valeur vénale* d'un bien immobilier dans le cadre d'une procédure judiciaire

Sur devis

Coaching et accompagnement à la commercialisation hors mandat de vente

Sur devis

* Déductible des honoraires lors de la vente par nos soins